



Enfants en justice

XIX–XX^e siècles

Pour citer cet article :

Fiaux (Louis), *La police des mœurs devant la Commission extra-parlementaire du régime des mœurs*, Paris, F. Alcan, tome 3, 1910 (2^e éd.), p. 618-619.

FONDATIIONS PRIVÉES
pour Relèvement et Reclassement
des jeunes filles

« L'Œuvre libératrice » de M^{me} Avril de Sainte-Croix.

Il a été souvent question, au cours des séances de la *Commission extra-parlementaire*, du concours effectif que les Pouvoirs publics pourraient trouver, trouvaient même déjà dans la participation de particuliers, animés de sentiments d'humanité et de solidarité, aux fondations de relèvement moral pour les jeunes filles et femmes déchues.

C'est précisément une œuvre d'une si haute portée sociale qu'a voulu créer M^{me} Avril de Sainte-Croix, secrétaire général de la Branche française de la *Fédération abolitioniste*, membre de la *Commission*.

Cette fondation — *l'Œuvre libératrice* — d'un caractère nouveau a pour objet de secourir, de recevoir, de ramener au travail et au bien les pauvres filles tombées par misère, maladie ou mauvais exemples dans la prostitution publique, et, cette première régénération accomplie, de les rendre à la vie normale.

Jusqu'ici les œuvres d'assistance privée ou publique avaient porté secours à l'orphelin, à l'enfance moralement abandonnée, aux vieillards, etc.; il n'est pas jusqu'aux prisonniers de droit commun « libérés » dont la détresse n'ait été prévue et assistée; une seule catégorie d'infortunes avait été systématiquement négligée. Tous les préjugés qui entourent la genèse de la prostitution des femmes du prolétariat et les prostituées elles-mêmes, avaient creusé la lacune, l'avaient maintenue profondément béante: la femme de grand cœur et de haute intelligence qu'est M^{me} Avril de Sainte-Croix a voulu la combler et elle y a réussi.

L'Œuvre libératrice, fondée le 1^{er} mars 1901, a déjà secouru, soigné ou hospitalisé, placé et soutenu plus d'un millier de malheureuses à qui faisait horreur la vie dégradante dans laquelle les avaient poussées les circonstances, les conseils ou les exemples vicieux.

L'Œuvre libératrice, dont le siège social est avenue Malakoff, n^o 1 (XVI^e arrondissement) possède son établissement principal à Auteuil, 94, rue Boileau.

L'exemple que M^{me} Avril de Sainte-Croix a donné, a été suivi à Paris, en province et à l'étranger; il existe des fondations analogues à Marseille, Nîmes, Genève, avec lesquelles les Œuvres de Paris sont en rapport suivi. Béziers et Le Havre ont également constitué les leurs.

L'Œuvre libératrice a reçu deux médailles d'or, l'une à l'Exposition internationale de Saint-Louis (1904, États-Unis) et l'autre à l'Exposition de

Liège (1905); mise *Hors concours* à l'Exposition de Milan (1906), elle a reçu le *Grand prix* à l'Exposition de Londres en 1908.

Il est juste d'ajouter que M. le préfet de police Lépine se prête avec un empressement très humain à toutes les demandes de radiation et de libération que M^{me} Avril de Sainte-Croix lui adresse en faveur des malheureuses que l'institution de la prostitution réglementée fait ses justiciables.

L'*Oeuvre libératrice* a reçu, sous forme de subvention, l'approbation des Pouvoirs publics et de plusieurs corps électifs : en 1909, 1500 francs du Ministère de l'intérieur, 300 francs du Conseil municipal de Paris, 100 francs du Conseil général de la Seine.

Il ne conviendrait pas d'omettre non plus quelles collaboratrices et quels collaborateurs d'une générosité et d'une humanité inlassables, la fondatrice de l'*Oeuvre libératrice* a trouvés en M^{mes} Eugène Simon, Jules Siegfried, Edmond de Rothschild, Max Kiefe, Albert Mirabaud; M^{lle} Brondgeest, M^{lle} Sarah Monod, M^{mes} Robert Monod, Ed. Rist, Stapfer, Kahn, Valabrègue, Alphen Salvador, Gévin-Cassal; MM. D^r Gérente, sénateur, maire du XVI^e arrondissement, Maurice Bernard, Gustave de Morsier, Tabouriech, conseiller H. Turot, député Cruppi, D^r Landouzy, D^r Sicard de Plauzoles, D^r L. Jullien, chirurgien de Saint-Lazare, D^r René Vaucaire, etc.

L'*Oeuvre libératrice* offre ainsi à de pauvres jeunes filles et femmes, jusqu'ici abandonnées à la Police des mœurs et aux souteneurs, une halte, un repos prolongé sans distinction de culte ni de nationalité : toute cette assistance est *entièrement gratuite*. L'*Oeuvre* recherche et procure aux ouvrières du travail, aux domestiques, des places; si un passé trop douloureusement difficile, une situation particulière rendent à l'hospitalisée le séjour à Paris impossible, l'*Oeuvre* recherche le débouché en province et même à l'étranger. L'hospitalisée est entièrement libre; elle reçoit intégralement le bénéfice de son travail, et, à son départ, il lui est remis, si besoin est (comme c'est généralement le cas), un trousseau complet.

Il n'est pas inutile d'ajouter que l'*Oeuvre* pousse la sollicitude jusqu'à s'occuper de marier ses protégées, si faire se peut, et nombre de cas heureux sont à enregistrer.

Il existe à Paris deux institutions similaires : l'*Oeuvre de Clamart*, près Paris, dont s'occupe particulièrement M. le sénateur Bérenger, et, plus récente, l'*Oeuvre du Souvenir* de M^{me} Teutsch, 42, rue du Rocher, impasse Dany.

D'autres œuvres comme celle des *Libérées de Saint-Lazare* (M^{mes} Isabelle Bogelot et André), des *Détenues et libérées* (rue Michel-Bizot), de la *Société des détenues et libérées protestantes* s'occupent surtout des *femmes libérées de droit commun*, mais néanmoins admettent quelquefois des prostituées. Toutefois, les méthodes de relèvement diffèrent vis-à-vis ces deux catégories de personnes et ne peuvent être employées indistinctement avec les unes ou les autres, d'où la nécessité d'une catégorisation et surtout de l'autonomie de ces sortes d'établissements, comme l'a fait observer judicieusement M^{me} Avril de Sainte-Croix à la *Commission extraparlamentaire*.